**LIPP HIVER 2020/2021**

Cher(e) ami(e) du P&P,

Comme en 2020, nous continuons cette compétition appelée la "LIPP HIVER 2020/21", pour les mois d’hiver d’octobre, novembre , décembre , janvier et février. Elle demande un cadre rigoureux, ainsi qu'une responsabilité accrue de la part des correspondants locaux.

La LIPP ETE avec sa dimension “clubs” se jouera de mars à septembre avec les finales en septembre.

Comme les conditions et les circonstances peuvent varier beaucoup d'un club à un autre, nous proposons que :

- chaque responsable enregistre les scores de ses joueurs avant la fin de chaque mois. Les scores doivent être enregistrés dans les tableaux Excel fournis par Jean-Luc PANNETIER (jean- luc.pannetier@wanadoo.fr) et lui être envoyés avec copie à moi-même

- on applique systématiquement les règles du P&P, c'est à dire: trois clubs maximum dont un putter; obligation d'utiliser un tee sur les départs; 90 mètres - distance maximum d'un trou;

1200 mètres - distance maximum pour 18 trous; pour le reste, on applique les règles IPPA du P&P

- on applique la règle du « score limite » : après 5 coups, si on n'a pas rentré sa balle, on la ramasse et on marque 6

- un joueur, n'ayant pas pu participer à la compétition de la LIPP HIVER du mois, peut demander à son responsable de faire valider un score réalisé pendant le mois dans une autre compétition de P&P, du type ISAPP, Ligue Midi-Pyrénées, Open de France, IPPA, etc. et dans tous les cas il faut le signaler à son responsable avant de jouer, quelle compétition sera retenue pour son score de la LIPP du mois en question.

- les joueurs qui n’ont pas pu jouer ces différentes compétitions, peuvent “organiser” une partie à 3 joueurs minimum (avec des marqueurs si nécessaire) en prévenant auparavant leur responsable que les scores de cette partie compteront pour la LIPP H (voir la fiche comment jouer la LIPP)

- Il peut aussi demander à la jouer le mois suivant ou précèdent avec un marqueur désigné par le responsable

- FPP s'engage à mettre en jeu la quasi-totalité des droits de jeu de 10 € par joueur/euse pour l’année

- chaque responsable sera souverain dans son club pour l'application de ces modalités

N'oublions pas nos mots clefs: "convivialité" et "qualité" Merci d'avance et que les meilleurs gagnent!!

John Hudson